

MAIRIE de CONQUEREUIL

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

4 mai 2021

Le 4 mai 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 28 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUZE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEAUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme CLERET Christelle M. SALMON Sébastien – Mme DELETANG Fabienne – M. CORNU Vincent – Mme MOUSSEAU Madara – Mme MAISONNEUVE Agnès.

ÉTAIT ABSENT : néant

Secrétaire de séance : M. SALMON Sébastien.

1) DM n°1 Budget communal,

Exposé de M. le Maire,

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative au budget communal. Cette dernière concerne la section d'investissement en dépense :

- ✓ Virement de crédits au chapitre 204 afin de permettre le paiement des dépenses liées aux effacements des réseaux rue de la poste et J-B Friot. Au budget primitif ces dépenses avaient été enregistrées en 21538 et 21534 (sur l'avis de la trésorerie de Guémené-Penfao). Un virement de 30 000 € est nécessaire des dépenses imprévues vers le 204 pour compléter.
- ✓ Virement de crédits du 2158 matériel et outillage technique au 2188 immobilisation corporelle. Il s'agit de diminuer les crédits prévus pour l'achat d'un desherbeur pour permettre l'acquisition des tables dans la salle des associations et des jeux pour la mise en place de la ludothèque.

La DM s'équilibre donc en dépenses d'investissement à 53 500 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
D-2041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	500,00 €	0,00€	0,00€
0-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00€	60 500,00 €	0,00€	0,00€
D-21534 : Réseaux d'électrification	13 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	7 500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 ; Immobilisations corporelles	23 500,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00€
Total INVESTISSEMENT	53 500,00 6	53 500,00 €	0,00 €	0,00€
Total Général		0,00 €	W. 100 P.	0,00 €

> Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal valide la DM présentée.

2) Avis sur le transfert du PLUI à Redon Agglomération,

Exposé de M. le Maire,

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, prévoyait un transfert automatique de Plan Local d'Urbanisme des communes vers l'intercommunalité, trois ans après la publication de cette loi, soit le 24 mars 2017. Les conseils municipaux avant cependant la possibilité de s'opposer à ce transfert automatique dans un délai de trois mois précédant cette date, et c'est ce qu'avait fait le conseil municipal de Conquereuil le 23 février 2017.

La loi ALUR a aussi prévu que, faute d'être devenue compétente depuis mars 2017, Redon agglo devient en principe compétente de droit en ce domaine au 1^{er} janvier 2021, sauf manifestation de l'opposition d'une minorité de blocage d'un minimum de 25 % des communes représentant au moins 20% de la population totale de l'agglomération.

VU La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

VU le courrier de Monsieur le Président de Redon Agglomération informant la commune de la possibilité de s'opposer au transfert automatique du PLU qui deviendrait ainsi PLUi,

VU le CGCT et notamment l'article L 5216-5-I,

VU les statuts de Redon Agglomération,

VU le PLU de Conquereuil,

CONSIDERANT la volonté de la commune de conserver la compétence PLU,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide (1 abstention Joseph Bouju),

→ **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Redon Agglomération pour les raisons suivantes :

- o Le rôle du Maire dans les décisions finales n'est pas bien défini,
- O La commune n'est pas assurée de conserver ses particularités en PLUI comme par exemple : l'interdiction des constructions neuves dans les villages, des contraintes liées à la préservation des haies bocagères...
- O Les élus souhaitent également davantage d'explications sur les procédures de modification du PLUI et la procédure de co-construction.

3) Aménagement de la rue Jean-Baptiste Friot,

Exposé de M. le Maire,

La rue Jean-Baptiste Friot pourrait être la rue à aménager en priorité pour plusieurs raisons :

- → Sa proximité avec l'école et son besoin de sécurisation (liaisons douces, trottoirs, accès du car...),
- → L'entrée nord du bourg de Conquereuil se fait par la rue J-B Friot (axe principal) où la vitesse des véhicules est importante avec une rue en pente.
- → Proximité avec le cimetière,
- → Problème d'évacuation des eaux pluviales,
- → Effacements des réseaux qui risquent d'abimer la voirie,

Considérant toutes ces problématiques et conscients de la transversalité des thématiques, il est proposé de faire appel à une maitrise d'œuvre (bureau d'études) afin de concevoir et programmer les travaux.

En contrepartie, la commune pourra rechercher des subventions auprès du département et auprès de l'Etat (amendes de police).

- > Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide ;
 - D'autoriser le Maire à recourir à un bureau d'études (maitrise d'œuvre) afin de travailler sur la sécurisation et l'aménagement de cette voie,

4) Position de la municipalité sur les futurs projets de production d'énergie : éolien, photovoltaïque et méthaniseur.

Exposé de M. le Maire,

La commission environnement, impulsée par Philippe Vinouze, souhaite proposer au conseil municipal une délibération de principe qui permet aux potentiels investisseurs dans les énergies renouvelables de connaître le positionnement de la commune en la matière. L'esprit de cette délibération est de différencier les projets les décisions en fonction des projets.

Soucieuse de préserver son environnement et la santé de ses concitoyens, la commune de Conquereuil définit un cadre au travers duquel seront étudiés les projets en matière de production énergétique.

A. Projets éoliens :

→ Considérant que Conquereuil a pris sa part dans la production d'énergie éolienne

- → Considérant que le parc actuel a provoqué des problèmes de santé et des pertes économiques non soldées à ce jour.
- → Considérant qu'il convient de privilégier les initiatives locales dans le développement de l'éolien
- → Considérant que la situation géologique de la commune comporte un risque de pollution électromagnétique.
 - → Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir compte de ces arguments pour prendre ses décisions en fonction des projets proposés à l'avenir.

B. Projets photovoltaïques:

- → Considérant qu'il convient d'encourager les particuliers à économiser l'énergie par l'isolation des maisons et la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques
- → Considérant qu'il convient d'isoler le plus possible les bâtiments communaux et d'y positionner des panneaux photovoltaïques partout où ils seront efficients.
- → Considérant que les projets photovoltaïques hors constructions doivent être de dimension raisonnable et ne pas compromettre le devenir des terres agricoles.
 - → Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir compte de ces arguments pour prendre ses décisions en fonction des projets proposés à l'avenir.

C. Projets de méthanisation:

- → Considérant que les terres agricoles doivent être nourricières et que les méthaniseurs doivent utiliser les déchets et sous-produits de l'agriculture, des collectivités et des particuliers.
- → Considérant que la construction et l'utilisation d'un méthaniseur doit prendre en compte les aspects de proximité et de sobriété dans l'utilisation de la ressource en matériaux et doit faire l'objet d'une évaluation globale du bilan carbone.
 - → Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir compte de ces arguments pour prendre ses décisions en fonction des projets proposés à l'avenir.

5) Subventions aux associations et participations aux écoles,

Exposé de M. le Maire:

Comme chaque année, le conseil municipal vote les subventions aux associations et organismes divers. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions faites basées en partie sur la reconduction des subventions antérieures et sur la prise en compte de nouvelles demandes (tableau joint).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- → Valider le tableau des subventions (voir annexe) et d'arrêter la somme à 6 020 € et
- → D'attribuer les participations scolaires suivantes :
 - Fournitures Scolaires 48 €/El/An

- o Cantines 42 €/El. /An
- o Arbres de Noël 7.00 €/El/An
- Classes découvertes 28 €/El/An

6) Présentation des travaux de la commission cantine et débat autour de la tarification aux familles,

Exposé de M. le Maire,

La commission cantine, impulsée par Luc Fortun, travaille actuellement sur plusieurs pistes de réflexion afin améliorer l'accueil des enfants, la qualité de l'alimentation et le cadre de vie.

(Présentation du PowerPoint)

Après s'être fait présenter le power point retraçant le travail de la commission cantine sur l'amélioration du temps du midi, le conseil municipal, décide de : (1 abstention Vincent Cornu),

✓ Valider le principe de la mise en place d'un tarif différencié de la restauration scolaire calculé en fonction du quotient familial des familles. Plusieurs hypothèses vont être étudiées.

7) Création d'une Ludothèque à la bibliothèque,

Exposé de M. le Maire,

Lors de la réunion de conseil du 6 avril dernier, Mme Vanessa Cornu a présenté en séance un projet de ludothèque qui consiste à prêter des jeux de société aux adhérents de la bibliothèque. Les jeux seraient stockés dans la bibliothèque et achetés par la commune.

Les bénévoles de la bibliothèque ont été consultés et chaque jeu disposera d'une fiche récapitulative des pièces et cartes afin de faciliter le travail de vérification après le prêt aux familles.

Considérant le budget nécessaire pour l'achat des jeux,

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- > De créer une ludothèque dans les locaux de la bibliothèque,
- D'acheter 42 jeux de société pour le prêt pour un montant estimatif de 1100 € HT,
- > Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

8) Tarif à la capture de ragondins.

Exposé de M. le Maire,

La lutte collective de piégeage des Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE) est organisée par POLLENIZ (anciennement FDGDON).

La lutte collective permet le défraiement des RAE capturés. Deux fois par an (juin et décembre) ou à la fin d'une campagne de lutte intensive, POLLENIZ en qualité

d'Organisme à Vocation Sanitaire comptabilise les queues des ragondins et rats musqués capturés par les piégeurs bénévoles de son réseau. Ces « primes à la capture » sont financées par la mairie.

Une prime de capture est versée à chaque piégeur à hauteur de 3 € (depuis 2019) sur confirmation de la capture.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ De fixer à 3.50 € la prime à la capture des RAE.

9) Informations et questions diverses.

Saint Donatien: La commission St Donatien s'est réunie dernièrement afin d'étudier plusieurs pistes pour l'utilisation des locaux. Dans un deuxième temps, par mail en date du 29 avril, Simon Leroy Responsable du service Financement et Contractualisation à Redon Agglomération nous informe que vient d'être approuvé par le comité des fonds européens de la Région Pays de la Loire, la mobilisation de l'enveloppe React Eu (enveloppe complémentaire de FEDER-FSE pour la période 2021-2023). Cette enveloppe sert à subventionner des projets (de plus de 200 000 €) de rénovation thermique et d'économie d'énergie dans les bâtiments publics.

❖ Par délibération en date du 19/09/2019 la commune avait adhéré à une mutuelle communale afin d'offrir à ses habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels et sans ajouter de charge financière à la commune. La société Axa avait été retenue. Cette convention est arrivée à échéance. Sylvie Bénard se propose de se renseigner auprès d'autres

mutuelles.

Permanences des élections départementales et régionales.

Vaccination pour les élections,

- Présentation et adhésion à l'association Bruded.
- Vente et achat sur la commune,
- Présentation du projet du CPIE concernant les haies bocagères.
- DIA
 - o Jérôme Trochet 5 rue de la Forêt,
 - o Frédéric Milliet (ex maison André thomas) 5 rue du Général de Gaulle,

Le secrétaire de Séance Sébastien Salmon

Salmer

Vu le Maire, Jacques Poulain